



Arrêté N° 91 - 2022

**Le Maire de CHARRON**

**Vu** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Vu** la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 15 septembre 2022 par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE OUEST sise ZI de la Loge AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) pour réaliser **les travaux d'un remplacement de poteau ENEDIS** rue de Versailles à CHARRON (17230).

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue de Versailles afin de réaliser les travaux.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : du mardi 20 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022, l'autorisation est donnée à l'entreprise INEO de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus rue de Versailles.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 3** : Pour la réalisation des travaux, la chaussée sera rétrécie

**Article 4** : Le rétrécissement sera signalé par un panneau A3b – A3 a.

**Article 5** : Pour que les travaux puissent se réaliser en toute sécurité, la circulation se fera en alternat gérée soit par des feux tricolores, soit manuellement par des panneaux K10 mobile, soit par des panneaux B15 C18

**Article 6** : La remise en état de la voirie est impérative ainsi que les bas-côtés.

**Article 7** : L'entreprise INEO RESEAUX assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

**Article 6** :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise INEO RESEAUX
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise INEO RESEAUX et à la Gendarmerie.



Fait à CHARRON, le 15 septembre 2022

P/Le Maire,  
L'adjoint Délégué

Michel ANNÉREAU